CAMPAGNE CVL 2023-2024

Recherche d’au moins 6 candidats et suppléants, présentés en binôme

Les instances lycéennes sont essentielles pour instaurer un climat d’écoute et de confiance dans un lycée. Elles permettent également aux élèves qui le souhaitent de s’engager dans des projets, de réfléchir à l’organisation du lycée, d’améliorer les conditions de vie et d’apprentissages.

Le conseil de la vie lycéenne est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l’établissement. Les élus y représentent les élèves de leur établissement. Le CVL est une instance paritaire, présidé par le chef d’établissement. Il est composé de :

* 10 élèves élus par leurs pairs. La durée d’un mandat est de 2 ans, 5 élèves sont élus tous les ans.
* De 10 adultes (enseignants, personnels administratifs, représentants des parents d’élèves). Volontaire avec un rôle consultatif.

**Les élections au conseil des délégués pour la nie lycéenne auront lieu le jeudi 12 octobre 2023**

*Vous trouverez en pièce jointe le formulaire de la profession de foi que vous devez rapporter en vie scolaire avant le 2 octobre 2023*

Merci pour votre participation.

Les CPE